

# TOURISME RESPONSABLE : GUIDE DES BONNES PRATIQUES

*Le touriste responsable ne voyage pas comme les autres,  
mais mieux que les autres.*

*Il encourage le développement économique en achetant  
des producteurs locaux et en préservant les ressources culturelles  
et naturelles du milieu qu'il visite.*

## QUELQUES GESTES SIMPLES POUR BIEN PROFITER DE VOTRE PASSAGE AU KAMOURASKA

- > **Gestion des déchets** : Rapportez avec vous ou déposez dans une poubelle tous vos déchets non biodégradables.
- > **Zones fragiles** : **Merci de respecter les zones protégées et la biodiversité, qui sont essentielles à l'équilibre de la faune et de la flore.**
- > **Avec la population** : Prenez le temps de jaser avec les gens d'ici, tout en respectant les propriétés privées.
- > **Le fleuve** : **Les feux de grève et le camping au bord du fleuve ne sont pas autorisés.**
- > **Animaux domestiques** : Les chiens doivent être tenus en laisse et sous surveillance. De plus la personne responsable doit ramasser les excréments de son animal.
- > **Territoire agricole** : Merci de laisser dégager en tout temps les entrées des champs pour faciliter le travail des agriculteurs.
- > **Signalisation** : Respecter les consignes en matière de signalisation pour les véhicules récréatifs

## SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

### TOILETTES PUBLIQUES

- 📍 Halte routière municipale  
53-A, route 132 Ouest

### ESPACE DE STATIONNEMENT POUR VOITURE ET VR (durée limitée)

- 📍 Halte routière municipale (stationnement de nuit interdit)  
53-A, route 132 Ouest

### SITE À PROTÉGER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

- 📍 Le marais salé de la Grande-Anse  
10, route du Quai

## LA POCATIÈRE

### TOILETTES PUBLIQUES

- 📍 Refuge du site récréatif  
9<sup>e</sup> rue boulevard Desrochers

- 📍 Ancien aréna  
9<sup>e</sup> rue boulevard Desrochers

- 📍 Parc intergénérationnel Desjardins  
829, 9<sup>e</sup> Rue Boulevard Desrochers

- 📍 Parc du secteur Ouest  
Rue des Pruniers

### ESPACE DE STATIONNEMENT POUR VOITURE (durée limitée)

- 📍 Centre Bombardier (stationnement de nuit interdit)  
600, 9<sup>e</sup> Rue Boulevard Desrochers

### ESPACE DE STATIONNEMENT POUR VR (durée limitée)

- 📍 Centre Bombardier  
600, 9<sup>e</sup> Rue Boulevard Desrochers

### WI-FI GRATUIT

- 📍 4<sup>e</sup> avenue Painchaud

### STATIONS DE VIDANGES DES EAUX USÉES

- 📍 Centre Bombardier (sortie Sud du stationnement)  
600, 9<sup>e</sup> Rue Boulevard Desrochers

### SITE À PROTÉGER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

- 📍 Le marais salé de la Grande-Anse  
10, route du Quai

## SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH

### TOILETTES PUBLIQUES

- 📍 Sentiers d'Ixworth  
95, chemin d'Ixworth

- 📍 Hôtel-de-Ville (en semaine)  
12, rue de l'Église

### ESPACE DE STATIONNEMENT POUR VOITURE ET VR (durée limitée)

- 📍 Sentiers d'Ixworth  
95, chemin d'Ixworth

- 📍 Club Hiboux  
21, route du Collège

- 📍 Église  
20, rue de l'Église

### WI-FI GRATUIT

- 📍 Bureau municipal  
12, rue de l'Église

### SITE À PROTÉGER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

- 📍 Les sentiers d'Ixworth  
95, chemin d'Ixworth

## RIVIÈRE-OUELLE

### TOILETTES PUBLIQUES

- 📍 Parc Casgrain  
Au coin de la route 132 et du chemin du Sud-de-la-Rivière

- 📍 Quai de la Pointe-aux-Orignaux  
Chemin de l'Anse des Mercier

- 📍 Plage de la Cinquième-Grève Est  
Chemin de la Cinquième-Grève Est

### ESPACE DE STATIONNEMENT POUR VOITURE (durée limitée)

- 📍 Salle du Tricentenaire  
111, rue de l'Église

- 📍 Église de Rivière-Ouelle  
102, rue de l'Église

### WI-FI GRATUIT

- 📍 Salle du Tricentenaire  
111, rue de l'Église

- 📍 Église de Rivière-Ouelle  
102, rue de l'Église

## SAINT-PACÔME

### TOILETTES PUBLIQUES

- 📍 227, boulevard Bégin

### ESPACE DE STATIONNEMENT POUR VOITURE ET VR (durée limitée)

- 📍 Sud de l'église  
27, rue Saint-Louis

- 📍 Stationnement en face de l'église  
Rue Galarneau

- 📍 Bureau municipal  
27, rue Saint-Louis

### WI-FI GRATUIT

- 📍 Bureau municipal  
27, rue Saint-Louis

## SAINT-GABRIEL-LALEMENT

Aucun service disponible

## SAINT-DENIS-DE LA BOUTELLERIE

### TOILETTES PUBLIQUES

- 📍 Parc Bellevue  
Adresse non-disponible

- 📍 Chapelle de la Grève  
19, chemin de la Grève

- 📍 Parc de la Halte Bleue  
Chemin de la grève Est

### ESPACE DE STATIONNEMENT POUR VOITURE (durée limitée)

- 📍 Complexe municipal  
5, route 287

- 📍 Stationnement  
2, route de l'église

### ESPACE DE STATIONNEMENT POUR VR (durée limitée)

- 📍 Stationnement  
2, route de l'Église

### WI-FI GRATUIT

- 📍 Complexe municipal  
5, route 287

- 📍 Chapelle de la Grève  
19, chemin de la Grève Ouest

- 📍 Presbytère de la Grève  
19, chemin de la Grève Ouest

### SITE À PROTÉGER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

- 📍 Les berges du fleuve (zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO))

## SAINT-PHILIPPE-DE-NÉRI

### ESPACE DE STATIONNEMENT POUR VOITURE (durée limitée)

- 📍 11, côte de l'Église

### WI-FI GRATUIT

- 📍 Maison de la culture Léo-Leclerc  
11, côte de l'Église

### SITE À PROTÉGER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

- 📍 Parc intergénérationnel

## MONT-CARMEL

### TOILETTES PUBLIQUES

- 📍 Halte-Bretagne  
À l'intersection de la route 287 et du Parc linéaire Monk

- 📍 Resto-Parc  
54, Bois-Francs

## KAMOURASKA

### TOILETTES PUBLIQUES

- 📍 Quai de Kamouraska  
Avenue Leblanc

- 📍 Centre d'Art de Kamouraska  
111, avenue Morel

- 📍 Bureau d'accueil touristique de Kamouraska  
69-A, avenue Morel

- 📍 Berceau de Kamouraska  
Route 132 à 2 km à l'est du village

### ESPACE DE STATIONNEMENT POUR VOITURE (durée limitée)

**Le stationnement de nuit est interdit sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Kamouraska.**

- 📍 Quai de Kamouraska  
Avenue Leblanc

- 📍 Centre d'Art de Kamouraska  
111, avenue Morel

- 📍 Stationnement public  
73, avenue Morel

- 📍 Stationnement public  
Avenue Leblanc

### ESPACE DE STATIONNEMENT POUR VR (durée limitée)

**Le stationnement de nuit est interdit sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Kamouraska.**

- 📍 Centre d'Art de Kamouraska  
111, avenue Morel

### SITE À PROTÉGER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

- 📍 Aucun feu et pas de camping sur le bord du fleuve  
Les berges du fleuve (zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO))

## SAINT-PASCAL

### TOILETTES PUBLIQUES

- 📍 Parc Ernest Ouellet  
604, avenue Martin

- 📍 Bureau d'information touristique  
215, rue Rochette

- 📍 Parc des Sept-Chutes  
991, rang 4 Ouest

- 📍 Montagne à Coton  
175, rue Varin

### ESPACE DE STATIONNEMENT POUR VOITURE (durée limitée)

- 📍 Stationnement  
175, rue Varin

- 📍 Hôtel de ville  
465, Rue Taché

- 📍 Parc des Sept-Chutes  
991, rang 4 Ouest

- 📍 Montagne à Coton  
175, rue Varin

- 📍 Centre sportif  
420, rue Notre Dame

### ESPACE DE STATIONNEMENT POUR VR (durée limitée)

- 📍 Stationnement  
175, rue Varin

- 📍 Parc des Sept-Chutes  
991, rang 4 Ouest

- 📍 Montagne à Coton  
175, rue Varin

- 📍 Centre sportif  
420, rue Notre Dame

### WI-FI GRATUIT

- 📍 Bureau d'information touristique  
215, Rue Rochette

### STATIONS DE VIDANGES DES EAUX USÉES

- 📍 Station vidanges eaux usées  
175, rue Varin

### SERVICES D'EAU POTABLE POUR VR

- 📍 175, rue Varin

### SITE À PROTÉGER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

- 📍 Parc des Sept-Chutes  
991, rang 4 Ouest  
Merci de rester dans les sentiers par respect des propriétés privées.

## SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

### WI-FI GRATUIT

- 📍 Salle municipale  
321, rue de l'Église

- 📍 Local intergénérationnel  
4, rue du Couvent

### STATIONS DE VIDANGES DES EAUX USÉES

- 📍 Garage municipal  
153, route du Petit-Moulin

## SAINT-GERMAIN-DE-KAMOURASKA

### TOILETTES PUBLIQUES

- 📍 Chalet des cabourons  
429, rue Principale

- 📍 Salle municipale  
506, rue de la Fabrique

### ESPACE DE STATIONNEMENT POUR VOITURE (durée limitée)

- 📍 Chalet des cabourons  
429, rue Principale

- 📍 En face de la salle municipale

- 📍 En face du parc Cabout'chou

### SITE À PROTÉGER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

- 📍 La plage
- 📍 Les battures du fleuve
- Merci aux marcheurs de protéger la végétation du Sentier du Cabouron en ne quittant pas le sentier.

## SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA

### TOILETTES PUBLIQUES

- 📍 Centre des loisirs  
6001, rue Adélard-Lapointe

### ESPACE DE STATIONNEMENT POUR VOITURE (durée limitée)

- 📍 Stationnement en face de l'Église  
Rue du Couvent

### WI-FI GRATUIT

- 📍 Salle municipale  
531, rue de l'Église

## SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

### TOILETTES PUBLIQUES

- 📍 Église  
297, rue Principale Est

## SAINT-ANDRÉ-DE-KAMOURASKA

### TOILETTES PUBLIQUES

- 📍 Parc de l'Ancien quai  
Rue du Quai

- 📍 Parc de la Madone  
61, chemin de la Madone

### ESPACE DE STATIONNEMENT POUR VOITURE ET VR (durée limitée)

- 📍 Église  
2, rue du Cap

- 📍 Bureau municipal  
122, rue municipale

### SITE À PROTÉGER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

- 📍 Les sentiers du Parc de l'ancien quai  
Merci aux marcheurs de rester dans les sentiers afin de protéger les oiseaux.

## SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA

### ESPACE DE STATIONNEMENT POUR VOITURE (durée limitée)

- 📍 Complexe municipal  
629, route 289

- 📍 Pavillon sportif  
635, route 289

### WI-FI GRATUIT

- 📍 Complexe municipal  
629, route 289

- 📍 Pavillon sportif  
635, route 289